



Avec le projet de loi, Deezer connaît son heure de gloire

Ce site de « streaming » musical est cité en exemple par les défenseurs de la loi pour démontrer l'existence d'une offre légale et conviviale. Ses promoteurs ont pourtant démarré l'expérience en marge de la légalité.

Il y a au moins un grand bénéficiaire du projet de loi création et Internet : le site d'écoute de musique en ligne Deezer. Parmi les sites de « streaming », c'est-à-dire permettant une écoute sans téléchargement, c'est le plus cité par les défenseurs de la loi pour montrer qu'il existe, sur la Toile, une offre légale, pratique et conviviale pour écouter de la musique. Comprendre que les « pirates » n'ont plus aucune excuse.

Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, ne tarit pas d'éloges. Elle a évoqué Deezer comme alternative au piratage à chaque fois qu'elle a présenté le projet de loi. Elle est même devenue une fan. « *Je vais souvent sur Deezer. Je trouve formidable d'y trouver gratuitement plus de 5 millions de titres en streaming* », a-t-elle avoué en début de semaine dans les colonnes de « 20 Minutes ». « *Nous avons été surpris, mais c'est une reconnaissance inespérée* », déclare Jonathan Benassaya, cofondateur du site avec Daniel Marhely. *Deezer est la vraie solution contre le piratage. Si le gouvernement récupère une partie de notre succès, j'en suis fier.* »

7,6 millions d'inscrits

L'histoire d'amour entre Deezer et la filière musicale a pourtant été semée d'embûches. A l'origine, Deezer s'appelait Blogmusik et était un site illégal que ses fondateurs ont fermé dès que la Sacem a commencé à s'y intéresser de près. En août 2007, il renaît sous son nom actuel, mais mettra plusieurs semaines à trouver des accords avec les majors du disque qui sont ainsi intéressées au succès de la

musique en ligne financée par la publicité. Seul EMI n'a d'ailleurs pas encore fourni son catalogue, mais « *c'est en cours* », dit-on chez Deezer.

Sur le plan de l'audience, les résultats sont là : Deezer, qui emploie 30 salariés, revendique la première place des sites de musique en France et en Europe avec 7,6 millions d'internautes inscrits (dont 5 millions en France), et 9 millions

de visiteurs uniques par mois. Cette performance n'a pas encore trouvé de traduction financière, mais Jonathan Benassaya vise l'équilibre pour cette année. Le site Internet restera gratuit, mais Deezer lancera, en avril, des offres payantes pour écouter de la musique sur téléphones portables.

Outre ses fondateurs, Deezer compte parmi ses actionnaires Xavier Niel, le fondateur de Free, et

les frères Jean-Emile et Steve Rosenblum, les fondateurs de Pixmania. Depuis sa création, Deezer a levé 5 millions d'euros, mais le coup de projecteur que lui donne le projet de loi création et Internet lui assure une certaine notoriété chez les investisseurs. « *Avec tout ce bruit, la société fait l'objet de curiosités de la part de financiers* », précise Jonathan Benassaya.

GRÉGOIRE POUSSIELGUE